



Thervay



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : M. BERTOLI Régis

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain

Le compte-rendu de la séance du 23 aout 2023 est approuvé.

Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

- ✓ Règlements effectués depuis le 23/08/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Acompte / lave-vaisselle & percolateur	Entreprise BOURCET	1.315,25 €

- ✓ Devis signés depuis le 23/08/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Achats pics anti-pigeons	DUCATILLON	91.98 €

- ✓ LOCATIONS

- Signature du bail pour la location de la salle de la voute avec Loïs PHILIPPON (150 euros par mois)
- Remboursement de la caution logement Place des Cygnes : 292.93 €
- Remboursement de la caution logement les Marronniers : 404.29 €

CC JURA NORD : Information sur l'avancée du PLUI. Les dates de l'enquête publique qui durera un mois ne sont pas encore connues mais il sera prévu au moins une permanence du commissaire-enquêteur dans chaque commune de la CCJN.

SYNDICAT DES EAUX : une réunion à l'initiative du SIDEC a été programmée le 10/10/2023.

SALLE DES FETES : en attente de la livraison du lave-vaisselle.
L'évacuation des eaux usées est à modifier.

CIMETIERE

1. DELEGATION AU MAIRE

Il est donné au Maire (dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) délégation pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

2. Une opération de reprise des concessions en état d'abandon et des sépultures sans concession va être lancée avec une première information au public pour la Toussaint. Les sépultures seront identifiées au cimetière et les familles pourront prendre tous les renseignements nécessaires en Mairie. Cette démarche va permettre un réaménagement de certaines zones du cimetière pour la création de nouvelles allées.

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire donne connaissance des divers devis qui ont été établis pour les travaux nécessaires à l'aménagement du bâtiment des services techniques.

Après étude de ces différents documents et après délibération, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ Maçonnerie – 3 devis - : Entreprise Pascal ROGER retenue pour 15.234,92 euros HT
- ✓ Menuiserie -3 devis - : Entreprise DORAS retenue pour 19.314,34 euros HT
- ✓ Electricité-v2 devis - : Entreprise Damien MILLERET retenue pour 8.306,77 euros HT
- ✓ Récupération eaux pluviales : Entreprise Luc JANSON pour 9.253,00 euros HT
- ✓ Vidéoprotection- 2 devis - : Entreprise PROTECT ALARM retenue pour 11.210,00 euros HT
- ✓ Raccordement réseau Eaux Usées fait par la SOGEDO pour 3.335,22 euros HT

Le conseil municipal accepte ces devis et charge le Maire de leur signature pour acceptation.

MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE 4

Le Maire précise que la Commune détient une licence 4 non active pour le moment mais qu'il lui est possible de céder provisoirement cette licence. Il précise aussi que l'acquéreur du bâtiment de l'ancienne épicerie serait intéressé par l'exploitation de cette licence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer pour le compte de la Commune un acte notarié (et tout document afférent à cet acte) pour le prêt à usage de la licence 4. La convention de commodat sera signée pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et comprendra une clause de reprise en cas de trouble avéré à l'ordre public.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Suite au projet d'aménagement de la place remis à chaque conseiller lors de la dernière séance, un accord de principe est donné pour la réalisation des travaux avec quelques points à approfondir comme l'extension du réseau électrique aux abords de la Fontaine et le démontage des pavés autour de la fontaine pour les remettre à niveau de la route (après accord des services de de l'ABF)

LOGEMENTS COMMUNAUX LIBRES

La présence de souris a été signalée aux Marronniers. Une procédure de dératisation est prévue. Des devis vont être demandés pour une reprise rapide des murs et plafonds.

SIGNALISATION ROUTIERE

Un miroir va être installé face au STOP de la Rue du Creux Guillaume et un 2^{ème} miroir face à la Rue de la Chintre.

REPAS DES AINES

La date est fixée au dimanche 3 décembre 2023 avec la même organisation que l'an passé (animation et traiteur identiques)

MISE EN PLACE DES ILLUMINATIONS DE NOEL

Les illuminations seront installées dès le 18 novembre 2023.